

**AVIS COMPÉTITION
FINALE RÉGIONALE STAR/MICHEL-PROULX 2016
LAURENTIDES**

PRÉSENTÉ PAR : CPA Unibel

Du : 29 janvier, 2016

Au : 31 janvier, 2016

SANCTION : R-15-077

Sanctionné par Patinage Québec

Amendé le 28 octobre 2015

Révisé le 1^{er} octobre 2015

Détail de la sanction – FINALE REGIONALE STAR / MICHEL-PROULX

CPA Unibel

ANNONCE LA TENUE DE LA FINALE RÉGIONALE STAR / MICHEL-PROULX 2016 – Laurentides

Dates : 29 janvier, 2016 au 31 janvier, 2016

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Laurentides

Président(e) comité organisateur : Chantal Filion # Téléphone : 514-971-5966
Courriel : dominique18@sympatico.ca

Président(e) de la compétition : Dominique Petit # Téléphone : 450-565-1074
Courriel : dominique18@sympatico.ca

Représentant (e) technique : Claudia Baron & Sabrina Lemay

Spécialiste de données en chef : Normand Lemay

Spécialiste de données informatiques : Luc Sans Cartier

PATINAGE QUÉBEC N^o DE SANCTION : R-15-077

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Unibel

SITE INTERNET : <http://www.cpaunibel.com/>

COURRIEL : competition@cpaunibel.com

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Val d'Espoir
17550 Val-d'Espoir
Mirabel (Secteur St-Janvier) (Qc) J7J 1M3

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 85' X 200'**

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

Aucune restriction.

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le 12 décembre, 2015 à l'adresse suivante :

Votre club d'appartenance

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Frais d'inscriptions

75 \$ par événement de catégories STAR 4 et Plus, et de catégories Compétition

55 \$ Star & 40 \$ PPpar événement de catégories STAR 1 à 3

55 \$ Star & 40 \$ PPpar événement de catégories Patinage Plus

55 \$ par événement Olympiques Spéciaux

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Au nom de votre club d'appartenance et datés **au plus tard le** 12 décembre, 2015.

Aucun chèque postdaté après le 12 décembre, 2015 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

8.0 Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

9.0 Calcule des résultats

- **CPC** Veuillez prendre note que la méthode de Calcul par points cumulatifs sera utilisée pour toutes les épreuves.
- **CSS (STAR 1-3, PP, OS et Équipes)** Pour les catégories Patinage Plus, **STAR 1 à 3**, les résultats des patineurs sont calculés séparément, car les patineurs ne concourent pas les uns contre les autres pour un classement. Les récompenses sont décernées en fonction des normes de performances atteintes (Mérite, Bronze, Argent ou Or). Même système mais avec classement utilisé pour la catégorie **STAR 4 et Olympiques Spéciaux**.

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant l'heure prévue de l'ordre de passage. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer, présenter la carte photo (obligatoire) et la porter au cou en tout temps. Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

12.0 Frais d'admission

12 ans et Plus 5 \$

6 à 11 ans 2 \$

5 ans et moins Gratuit

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13.0 Prix – Volet épreuves de qualification

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra médaille.

13.1 Prix – Volet invitation

Pour les patineurs des catégories Patinage Plus, STAR 1 à 3, recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

Pour les patineurs de la catégorie STAR 4 des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

Pour les patineurs des catégories Olympiques spéciaux des médailles seront remises aux (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement.

14.0 Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

15.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera diffusé sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

16.0 Formation des groupes

- Pour les catégories Qualificatives (STAR 5 à Or) : Un seul groupe par catégorie.
- Pour les catégories non-qualificatives (Patinage Plus, STAR 4 et Olympiques Spéciaux), les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

17.0 Vidéo

Non Disponible.

18.0 Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

19.0 Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Hotel le Mirage
1136 boul Labelle
Blainville (Qc) J7C 3J4

450-430-8950

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Compétition STAR/Michel-Proulx 2016- Laurentides.

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Les patineurs inscrits dans une catégorie des Jeux du Québec lors des éliminations régionales et/ou des Championnats A et B de section et/ou Sous-section ne peuvent s'inscrire dans **AUCUNE** des catégories de la même discipline (simple, couple danse) des finales régionales et de la finale provinciale des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx pour l'année courante à l'exception des catégories Sans Limites et Pré-Juvenile.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple Senior Bronze et Junior Argent en simple).

Voir le tableau ci-dessous pour les détails des catégories où ils peuvent participer :

Catégorie de patineurs de compétition	Épreuves auxquelles les patineurs peuvent prendre part au Championnat provincial STAR / Michel-Proulx
Patineurs Sans-Limites et Pré-Juvenile en simple	Style Libre et danse solo
Patineurs Juvenile et de niveau supérieur en simple	Danse solo seulement
Patineurs Pré-Juvenile et de niveau supérieur de danse de compétition	Style libre et danse solo
Patineurs Pré-Juvenile et Pré-Novice de compétition de patinage en couple	Style libre et danse solo
Patineur de patinage synchronisé de compétition	Toutes les épreuves

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Équivalences de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile:	Junior Argent
Pré-Novice:	Senior Argent
Novice, Junior ou Senior:	Or

1.0) PATINEURS EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

• **OR**

Test : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Aucune limite

- ✓ Dames Un programme Libre d'une durée de **3 min. (+/- 10 sec.) OU 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)**
- ✓ Messieurs Un programme Libre d'une durée de **3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.) OU 4 min. (+/- 10 sec.)**

• **SENIOR ARGENT**

Test : Avoir réussi le test Senior argent de style libre, mais aucun test de niveau supérieur.

Âge : Aucune limite

Programme Libre : 3 min. +/- 10 sec.

• **JUNIOR ARGENT**

Test : Avoir réussi le test Junior argent de style libre, mais aucun test de niveau supérieur.

Âge : Aucune limite

Programme Libre : 3 min. +/- 10 sec

• **SENIOR BRONZE**

Test : Avoir réussi le test Senior Bronze de style libre, mais aucun test de niveau supérieur.

Âge : Aucune limite

Programme Libre : 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.

• **PRÉ-JUVÉNILE MOINS DE 11 ANS**

Test : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Être âgé de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Programme libre : Dames et Messieurs : 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.

• **SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS, Dames**

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Programme libre : Dames: 2 min. +/- 10 sec.

- **SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS**

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Programme libre : Dames et Messieurs : 2 min. +/- 10 sec.

Critère d'admissibilité d'âge : Être âgé de moins de 18 ans au 1^{er} juillet de l'année courante

- **STAR 5**

Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Junior Argent, de style libre. (S'adresse aux patineurs qui ont réussi le test préliminaire de style libre et qui s'entraînent aux sauts doubles, mais qui ne sont pas encore prêts à évoluer dans le Pré-Juvenile ou réussir le test Senior Bronze.) ; La musique vocale n'est pas permise. Les compétitions STAR 5 sont notées selon le CPC et les patineurs sont classés. Quatre composantes sont notées : les habiletés de patinage, les transitions, la performance/exécution et l'interprétation. Les pirouettes ne peuvent être désignées d'un niveau supérieur à B.

- Filles et/ou Garçons - Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Un programme d'une durée de 2 min. (+/- 10 secondes)
- Filles et/ou Garçons - Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Un programme d'une durée de 2 min. (+/- 10 secondes)
- Filles et/ou Garçons - 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Un programme d'une durée de 2 min. (+/- 10 secondes)

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

1. Les trois premières positions de chaque catégorie se qualifient pour les Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx 2016; maximum de trois patineurs par catégorie. Advenant des égalités (voir règlement de Patinage Canada - SYSTÈME DE NOTATION PAR CALCUL DES POINTS CUMULATIFS SECTION A – GÉNÉRALITÉS - 105.
2. En cas de désistement d'un concurrent qualifié, le concurrent classé au rang suivant, dans la même catégorie, peut être désigné comme remplaçant.
3. S'il y a moins de trois concurrents dans une même catégorie, les concurrents de cette catégorie seront éligibles aux Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx 2016 à condition de présenter leur programme lors de l'élimination régionale.
4. Tous les patineurs qui participeront à la ronde de qualification de la Finale régionale STAR/Michel-Proulx ne pourront pas s'inscrire aux Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx dans une autre catégorie.
5. Les substitutions seront acceptées jusqu'au mercredi 16h précédant le début des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx.

VOLET INVITATION

ANNEXE – PATINAGE DE COMPÉTITION

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline.

(Exemple Pré- Novice et Novice en simple).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **SANS LIMITES MOINS DE 8 ANS, DAMES**

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Programme libre : Dames : 2 min. +/- 10 sec.

- **SANS LIMITES MOINS DE 7 ANS, DAMES**

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Programme Libre : Dames : 2 min. +/- 10 sec.

ANNEXE – PATINAGE STAR

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.

- ❖ Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être inscrits aux « Championnats A ou B de Section » et/ou « Sous-Section » de l'année courante pour la même discipline.
- ❖ Les patineurs inscrits aux Championnats B de section ne peuvent pas participer à la Finale régionale de patinage STAR (catégories STAR) de la même discipline pour l'année courante.
 - **Année courante : 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi le test Senior Bronze peut s'inscrire dans la catégorie Or)

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline.

Les patineurs inscrits aux Jeux du Québec régionaux de l'année courante ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie STAR pour la même discipline.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

PATINEURS EN SIMPLE

✓ Filles

✓ Garçons

**STAR 1 À 5 PROJET PILOTE DE PATINAGE CANADA.
STAR 2 À 5, IL EST OBLIGATOIRE D'OFFRIR TOUS LES GROUPES D'ÂGE.**

Critère d'admissibilité d'âge : Être âgé de moins de 18 ans au 1^{er} juillet de l'année courante

- **STAR 4**

Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre. (S'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas encore les sauts doubles et qui s'entraînent en vue du test Junior Bronze de style libre.) La musique vocale n'est pas permise. Les éléments individuels, les habiletés de patinage, la performance/exécution et l'interprétation sont évalués selon des normes (Mérite, Bronze, Argent et Or).

 - Filles et/ou Garçons - Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Un programme d'une durée de 2 min. (+/- 10 secondes)
 - Filles et/ou Garçons - Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Un programme d'une durée de 2 min. (+/- 10 secondes)

- Filles et/ou Garçons - 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Un programme d'une durée de 2 min. (+/- 10 secondes)

- **STAR 3**
Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre. (S'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas encore les sauts doubles et qui s'entraînent en vue du test Junior Bronze de style libre.) La musique vocale n'est pas permise. Les éléments individuels, les habiletés de patinage, la performance/exécution et l'interprétation sont évalués selon des normes (Mérite, Bronze, Argent et Or).
 - Filles et/ou Garçons - Un programme de 2 min. (+/- 10 secondes)

- **STAR 2**
Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre. (S'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas plus de cinq sauts simples différents.) La musique vocale n'est pas permise. Les éléments individuels, les habiletés de patinage, la performance/exécution (accent mis sur la tenue, la ligne et la forme) et les composantes sont évalués selon des normes (Mérite, Bronze, Argent et Or).
 - Filles et/ou Garçons – Un programme d'une durée de 2 min. (+/- 10 secondes);

- **STAR 1**
Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre (l'événement s'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas plus de trois sauts simples). Les éléments sont évalués selon des normes (mérite, bronze, argent ou o Mérite, Bronze, Argent et Or).

ANNEXE – PATINAGE PLUS ÉTOILE

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs peuvent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs ont des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels entre le **1^{er} septembre et 31 mars de l'année courante**.

Le port du casque est obligatoire pour l'Étape 4.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus Étoile se dérouleront par circuit et les patineurs exécuteront leur performance sur une musique imposée. Les musiques peuvent être téléchargées sur le site de Patinage Québec dans la section sécurisée

La **Trousse Technique de Patinage Plus** du Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les normes de performance et les musiques imposées.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ FILLES

✓ GARÇONS

• ÉTOILE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.

Âge : Être âgé de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède l'événement

Circuit : Dames et Messieurs : 1 min. 30 sec.

• ÉTOILE 4

Étape : Ne pas avoir réussi plus que l'étape 4.

Âge : Être âgé de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède l'événement

Circuit : Dames et Messieurs : 1 min. 30 sec.

ANNEXE – PATINAGE PLUS

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas recevoir de cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels entre le **1^{er} septembre et 31 mars de l'année courante.**

Le port du casque est obligatoire pour l'Étape 4.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus Étape se dérouleront par circuit et les patineurs exécuteront leur performance sur une musique imposée. Les musiques peuvent être téléchargées sur le site de Patinage Québec dans la section sécurisée

La **Trousse Technique de Patinage Plus** du Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les normes de performance et les musiques imposées.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ FILLES

✓ GARÇONS

- **ÉTAPE 5**

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Circuit : Dames et Messieurs : 1 min. 15 sec.

- **ÉTAPE 4**

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Circuit : Dames et Messieurs : 1 min. 15 sec.

ANNEXE – OLYMPIQUE SPÉCIAUX – AMENDÉ SEPTEMBRE 2015

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union internationale de patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site de Patinage Québec dans la section Programme, Olympiques Spéciaux. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

ÉPREUVES EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

Règle de sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Programme libre d'une durée de 1 min. +/- 10 sec. sur une musique instrumentale.

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

Règle de sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant réussi l'étape 5.

Programme libre d'une durée de 1 min. à 1 min. 30 sec. +/- 10 sec. sur une musique instrumentale.

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.

Programme libre d'une durée de 1 min. 30 sec. +/- 10 sec. sur une musique instrumentale.

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrise pas plus de 5 sauts simples.

Programme libre d'une durée de 1 min. 30 sec. à 2 min. +/- 10 sec. sur une musique instrumentale.

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrise pas les sauts doubles.

Programme libre d'une durée de 1 min. 30 sec. à 2 min. +/- 10 sec. sur une musique instrumentale.

- **Niveau 6**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.

Programme libre d'une durée de 2 min. à 2 min. 30 sec. +/- 10 sec. sur une musique instrumentale.

- **ÉPREUVE OUVERTE**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le test Junior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.

Programme libre d'une durée de 3 min. +/- 10 sec. sur une musique instrumentale.